

La

# Correspondance de la Presse

Quotidien d'Information et de Documentation Professionnelles

Jeudi 9 avril 1992 - 46ème année - N° 10828

Le n° (HT) 95 F

Tarifs d'abonnement (HT): 1 an: 17 950 F - 6 mois: 9 870 F - 3 mois : 5 430 F

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<u>CALENDRIER DE LA PROFESSION</u> .....	2
 <u>PROBLEMES D'ACTUALITE DE LA PRESSE</u>	
<b>Le Syndicat national des techniciens de la production cinématographique et de la télévision propose "trois voies de réflexion" pour modifier la logique du système audiovisuel français .....</b>	<b>4</b>
Durée d'écoute moyenne de la télévision selon Médiamat pour 1 a semaine du lundi 30 mars au dimanche 5 avril 1992 .....	5
 <u>LA PRESSE ET SES DIRIGEANTS</u>	
M. Pascal JOSEPHE, ancien directeur général de l'antenne de La Cinq, devrait être nommé directeur général adjoint chargé de l'antenne à Antenne 2 et F.R. 3.....	8
Pas de prorogation d'activité pour La Cinq qui devra cesser ses émissions dimanche à minuit .....	9
Le groupe Canal Plus annonce une hausse de 18,8 % de son bénéfice net en 1991 .....	11
Le Conseil supérieur des Messageries de presse tient ce matin son assemblée générale annuelle .....	12

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE  13 AV. DE L'OPÉRA 75001 PARIS

Fondateur : Georges Bérard-Quélin

TÉLÉPHONE : 40.15.17.89 - TÉLÉCOPIE : 40.15.17.15 - TÉLEX SOGPRES 220138 - ADR. TÉLÉG. SOGPRES-PARIS

N° d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 59607

PROBLEMES D'ACTUALITE DE LA PRESSE

LE SYNDICAT NATIONAL DES TECHNICIENS  
DE LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE ET  
DE TELEVISION PROPOSE "TROIS VOIES DE  
REFLEXION" POUR MODIFIER LA LOGIQUE  
DU SYSTEME AUDIOVISUEL FRANCAIS

Le Syndicat national des techniciens de la production cinématographique et de télévision (S.N.T.P.C.T.) dont le délégué général est M. Stéphane POZDEREC, vient d'adresser une "lettre publique" au nouveau Premier ministre, M. Pierre BEREGOVOY, pour lui proposer "trois voies de réflexion" en vue de modifier la logique du système audiovisuel français actuel, au moment où La Cinq en fait les frais. Ces propositions "ont d'abord le souci de construire une logique au service de l'expression, du pluralisme et du public et de mettre un terme à la seule logique de l'audimat", précise en introduction M. POZDEREC, qui a signé la lettre.

Constatant que "la crise de La 5 n'est que le révélateur de la crise générale" et "que toutes les chaînes en clair, privées et publiques, sont déficitaires", le SNTPTCT estime "qu'il est urgent et indispensable d'instaurer de nouvelles règles du jeu qui permettront de réduire l'inadéquation économique entre recettes et coûts et permettront la coexistence pacifique des 5 chaînes en clair". Il propose donc "trois voies de réflexion" en ce sens:

- Une "redéfinition des grilles de programmes" qui en usant de la complémentarité entre les différentes chaînes, devra permettre au téléspectateur "de voir le lendemain ce qu'il n'a pu voir la veille sur une autre chaîne" et de "favoriser ainsi la rencontre du téléspectateur avec un plus grand nombre de programmes inédits et non avec les programmes d'une seule chaîne". Le syndicat souhaite par ailleurs dans le même ordre d'idée, "imposer dans la logique de ce que pratique Canal Plus - des règles obligatoires de rediffusion de certains programmes sur la même chaîne".

Ces deux mesures sont censées "établir un plus grand équilibre entre recettes et prix d'achat" en mettant un terme "à la spirale actuelle de toujours plus d'heures de programmes inédits" jugée trop coûteuse.

- "Remplacement des quotas de diffusion par des quotas d'investissements : pour le syndicat, "la deuxième voie peut être constituée par une règle simple qui consisterait à imposer à chacune des sociétés, au-delà des frais de fonctionnement et hors journaux télévisés, l'obligation d'investir dans les dépenses globales de programmes 60 % de programmes d'origine française, 20 % de programmes d'origine européenne et 20 % de programmes des autres pays du monde, sans la contrainte des quotas de diffusion". Il précise qu' "en corollaire, il faudrait imposer qu'une part prépondérante des bénéfices dégagés par les sociétés de télévision, soient prélevés pour être réinvestis dans le Fonds de soutien de la production".

- Enfin, le SNTPTCT estime qu' "il conviendrait de repenser et de redéfinir le rôle et la mission de la presse télévisée en prenant en compte sa spécificité dans le système audiovisuel".

En clair, le syndicat souhaite doter l'information télévisée : "de règles économiques particulières et d'un statut qui lui permettront d'être un élément d'expression pluraliste :", tout en étant "plus libre des contingences commerciales". Pour lui, cela signifie "qu'il faut séparer dans l'activité commerciale de chacune des sociétés l'activité de programmation de celle d'information", en dotant les rédactions de moyens de gestion et de règles de financement spécifiques "par exemple, une partie de ce financement pourrait reposer sur un pourcentage qui serait prélevé sur le chiffre d'affaires de toutes les chaînes et réparti à égalité sur chaque rédaction ou en proportion de l'audience", avance-t-il.

Le syndicat propose aussi, "à l'instar de ce qui existe dans la presse écrite", que l'Etat accorde une subvention "afin de mieux garantir l'existence du pluralisme et l'indépendance de l'information télévisuelle".

En conclusion, le S.N.T.P.C.T. demande au Premier ministre "que le gouvernement examine des solutions provisoires qui, dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles du jeu, permettront que l'activité de la 5 ne soit pas interrompue". Il souhaite notamment que le gouvernement négocie avec le Tribunal de commerce une subvention "qui permettrait à l'administrateur de maintenir l'activité de la 5 en équilibrant les comptes", en attendant une refonte de la réglementation audiovisuelle.